

Aide-mémoire Rachat dans la Caisse de pension

En effectuant un rachat à la prévoyance professionnelle, vous pouvez profiter d'une amélioration immédiate des prestations ainsi que d'avantages fiscaux.

1. Puis-je effectuer un rachat auprès de la Caisse de pension Valora?

La Caisse de pension Valora permet d'effectuer des rachats des prestations ordinaires pour un départ en retraite anticipée ainsi que pour la rente transitoire AVS.

2. Quelles sont les motivations d'un rachat?

Les rachats peuvent viser à combler les lacunes de prévoyance liées à l'augmentation du salaire, à un divorce, à une échelle de rachat plus élevée par rapport à la solution de prévoyance précédente, etc.

3. Je m'intéresse à un rachat. Comment dois-je procéder?

Vous trouverez le montant potentiel du rachat sur votre certificat de prestations actuel sous «Rachat possible» (à la page 1 / cf. exemple). Si le montant est supérieur à 0, un rachat est possible.

Si vous êtes âgé(e) de plus de 58 ans, au lieu d'un montant, c'est le message «sur demande» qui peut figurer. Dans ce cas, veuillez prendre contact avec notre équipe de la caisse de pension.

Rachat possible	Base
Possibilité de rachat maximal à l'âge légal de la retraite	79'385.80
Possibilité de rachat maximal pour une retraite anticipée	123'913.65
Possibilité de rachat maximal pour une rente transitoire AVS	144'048.60

Vous trouverez d'autres informations sur vos prestations de prévoyance au dos de ce document.

Le rachat est possible et vous voulez l'effectuer? Veuillez renseigner le formulaire «[Rachat dans la Caisse de pension Valora](#)», l'envoyer à la Caisse de pension Valora et procéder en même temps au virement.

Remarque importante: Pour garantir la validité fiscale du rachat pour l'année de versement en cours, le versement doit arriver au plus tard avec date de valeur du 31 décembre sur le compte de la Caisse de pension Valora.

4. Sur quel compte dois-je verser le montant de mon rachat?

Coordonnées bancaires:

UBS AG (PC-Nr. 80-2-2)
CH-8098 Zurich
IBAN n° CH34 0023 0230 9017 5402 0

Libellé au nom de:

Caisse de pension Valora
Hofackerstrasse 40
4132 MuttENZ



Bulletin de versement

Suite au verso

5. Puis-je déduire fiscalement un rachat?

En principe, vous pouvez déduire le versement que vous avez réalisé du revenu imposable. A cette fin, la Caisse de pension Valora délivre une confirmation des rachats réalisés. Si votre domicile fiscal ne se trouve pas en Suisse ou que vous n'êtes pas soumis à l'imposition ordinaire, la possibilité de déduction fiscale ainsi que les répercussions des versements doivent être vérifiées très précisément.

Il vous incombe en tous les cas de clarifier la situation. Votre administration fiscale peut vous fournir des renseignements au sujet des impôts.

6. Quels sont les avantages d'un rachat?

- Le capital vieillesse est accru.
- Les prestations de survivants (rentes de conjoint et d'orphelin) sont accrues.
- Les prestations de la caisse de pension en cas d'invalidité et de décès sont accrues.
- En Suisse, les rachats dans la caisse de pension peuvent procurer des avantages fiscaux.

7. Quels sont les inconvénients d'un rachat?

- Les fonds sont immobilisés à long terme; veuillez prendre note des conditions pour un versement de capital au point 8.
- Il n'est pas possible d'exercer une influence sur la stratégie de placement de la caisse de pension.

8. Quelles sont les restrictions liées à un rachat?

- **Versements en capital**
Les prestations qui résultent des rachats ne peuvent pas être perçues sous forme de capital (par ex. propriété du logement, départ en retraite) durant les trois années qui suivent le rachat (dispositions de la LLP).
- **EPL**
Si un retrait anticipé a été effectué dans le cadre de l'Encouragement à la propriété du logement (EPL), un rachat ne devient possible qu'à partir du moment où l'ensemble du retrait anticipé a été remboursé.
- **Arrivée de l'étranger**
Les personnes arrivées de l'étranger et qui n'ont jamais fait partie d'une institution de prévoyance peuvent effectuer, au cours des 5 premières années après leur adhésion, un rachat annuel maximum de 20% du revenu assuré à la caisse de pension.

Vous avez d'autres questions?

Nous sommes à votre entière disposition pour toutes autres questions ou informations. N'hésitez pas à nous contacter.

Tous les formulaires, fiches informatives ainsi que notre règlement de prévoyance actuel sont publiés sur notre site Web: www.valora-pensionskasse.com